RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INPI a détecté une pièce justificative

et a procédé à son retrait dans le document.

C T P

Cabinet Thierry PILLET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

1 rue François Joseph Bouille

92260 FONTENAY AUX ROSES

Tél : 06 60 42 12 83

Rapport du commissaire aux comptes et à la transformation sur la transformation de la société

SARL ABCDOMUS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 200.000 €

337 LES BUREAUX DE LA COLLINE

92210 SAINT-CLOUD

RCS NANTERRE : 490 484 557

N° de gestion 2016B06372

SIRET : 490 484 557 00023

APE 71.12B

[redacted]

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 01 septembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels clos au 31 décembre 2024, approuvés à ce jour par les associés en date du 30 mai 2025, et qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître des produits d'exploitation de 7 486 997 euros. Compte tenu des charges d'exploitation à hauteur de 5 353 798 euros, le résultat fait ressortir, un bénéfice net, après les résultats financiers, exceptionnels et impôts sur les sociétés , de 1 635 699 euros.
 Ces mêmes comptes font apparaître également des capitaux propres de 4 449 623 euros et une trésorerie positive de 1 173 372 euros.
- Le projet de balance intermédiaire au 30 juin 2025 qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait ressortir des capitaux propres positifs de 4 449 623 euros (aucun dividende n'ayant été distribué) non compris un résultat net intermédiaire, non révisé et avant l'impôt sur les sociétés et les dotations aux amortissements. Montant estimé à environ+ 500 000 euros, et une trésorerie positive de 1 084 888 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

TP

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Fontenay Aux Roses, le 03 septembre 2025



Commissaires aux comptes et à la transformation

Membres de la Compagnie Régionale des
commissaires aux comptes de Versailles et du Centre